

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 062-216205021-20240320-DELI20240320\_1-DE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

-----





La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

## Des ressources communales préservées malgré un fonctionnement qui augmente fortement

Pour la commune, à fin 2023, l'excédent de fonctionnement et investissement, avant les restes à réaliser, s'élève à **2 751 216,54 euros** (Excédent de fonctionnement de 1 838 888,31 € et excédent d'investissement de 912 328,23 €).

En 2023, les **dépenses de fonctionnement augmentent fortement**. Les dépenses réelles bondissent de 8,15 % sur un an et de 17,25 % par rapport à l'exercice 2021.

En incluant les opérations d'ordre comptable, les dépenses de fonctionnement augmentent de 19,46 %. En cause, notamment des opérations d'amortissement conséquentes (554 393 €) dues à un rattrapage sur les années antérieures.

Les **recettes de fonctionnement conservent une dynamique** qui permet de compenser la hausse des dépenses. Les recettes fiscales continuent de croître (+105 728 €). Les recettes de taxe sur les Droits de mutation sont triplées (210 613 €) sur 2023 (et uniquement) consécutivement au passage à la barre des 5000 hab. Recette exceptionnelle, la vente du bâtiment du 580, rue Adam Grünwald pour 332 500 € vient gonfler les ressources.

En Investissement, les **dépenses d'équipement demeurent à un niveau élevé** et constant à 3 959 305 € avec la réalisation des dépenses des différents projets structurants tant au niveau des bâtiments que de la voirie.

Les **recettes d'investissement** augmentent fortement en valeur. On constate la réalisation d'un volume important de subventions et le remboursement de l'avance de trésorerie de 500 000 € par TERRITORIES62. Elles sont aussi artificiellement grandies par des opérations comptables pour compte de tiers, des rattrapages d'amortissements et des ré imputations comptables sur années antérieures.

Les restes à réaliser restent conséquents : **3 729 213,14 euros** avec pour principales opérations :

- Les travaux de restructuration de la mairie et du café de la place (1 604 000 €),
- Les travaux d'extension d'un bâtiment multi activités (354 770 €),
- La fin des travaux d'extension de l'école élémentaire René FLAMENT (190 000 €),
- Les reliquats des travaux d'aménagement de la Basse rue et de la rue des Mioches
- La fin des chantiers du parc de la Giclais, les travaux de rénovation de l'éclairage public et les provisions de travaux de restauration de la zone humide derrière la mairie.

Les recettes de restes à réaliser s'élèvent à **1 463 881,41 euros**.

Cela provoque **un résultat global de l'exercice à + 485 881,81 € pour 2023**,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Restes à Réaliser 2023/2024</b>	3 729 213,14 €	1 463 881,41 €
<b>Solde section d'Investissement</b>	/	912 328,23 €
<b>Solde section de fonctionnement</b>	/	1 838 888,31 €
<b>Résultat global</b>	<b>3 729 213,14 €</b>	<b>4 215 097,95 €</b>
		<b>+ 485 881,81 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

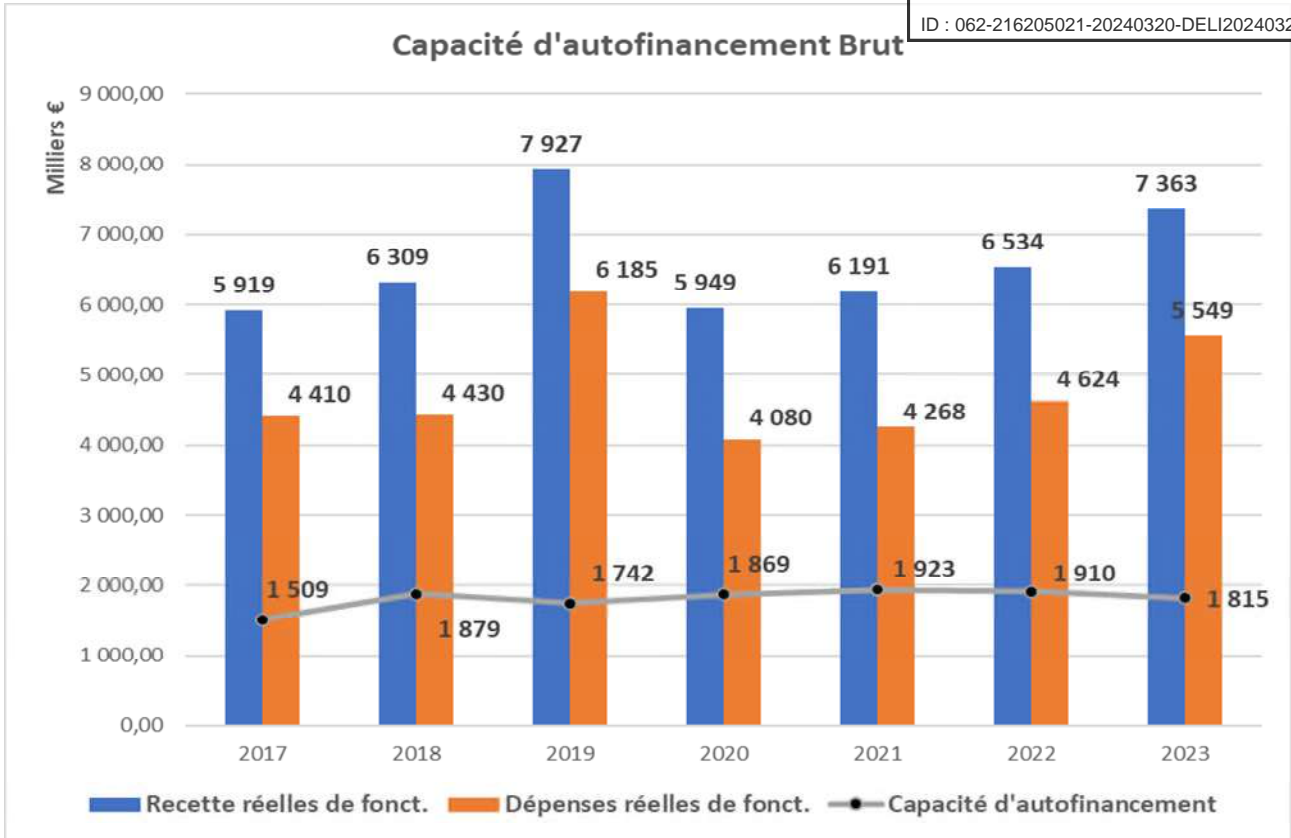
### DEPENSES Fonctionnement – 2020 à 2023

Chap.	Désignation	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	1 163 345,67	1 284 718,33	1 407 251,92	1 641 177,71
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 033 643,36	2 134 880,58	2 337 168,21	2 399 977,48
014	Atténuations de produits	360,00	47,00	1 708,00	859,00
65	Autres charges de gestion courante	453 920,52	441 716,25	460 176,92	518 153,45
66	Charges financières	125 949,96	114 707,21	104 086,40	94 276,21
67	Charges spécifiques / exceptionnelles	353,00	3 591,85	4 125,24	4 452,13
68	Dotations aux provisions	/	/	/	2 718,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 777 572,51</b>	<b>3 979 661,22</b>	<b>4 314 516,69</b>	<b>4 661 613,98</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 681,00	385 297,00	334 000,79	887 093,13
	<b>Déficit reporté</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 080 253,51</b>	<b>4 364 958,22</b>	<b>4 648 517,48</b>	<b>5 553 159,24</b>

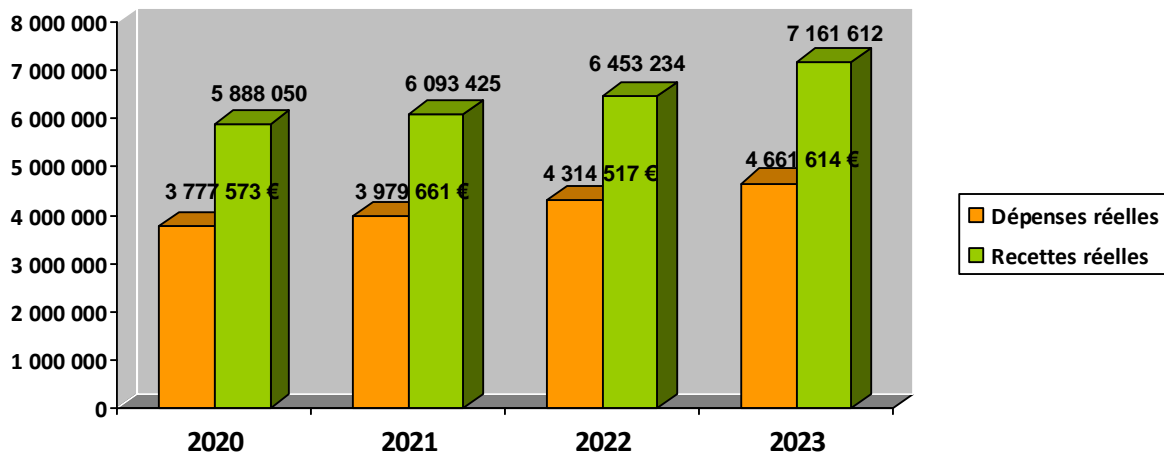
### RECETTES Fonctionnement – 2020 à 2023

Chap.	Désignation	2020	2021	2022	2023
013	Atténuations de charges	17 131,80	6 782,34	113 208,67	33 971,75
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	241 076,15	299 205,43	371 910,27	443 633,90
73	Impôts et taxes	4 927 577,39	3 790 453,84	3 881 063,38	4 112 609,62
74	Dotations, subventions et participations	541 140,61	1 821 200,14	1 900 400,29	2 104 022,86
75	Autres produits de gestion courante	123 475,03	140 696,71	131 566,15	134 454,59
77	Produits spécifiques / exceptionnels	37 648,94	35 086,42	55 085,12	332 919,33
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>5 888 049,92</b>	<b>6 093 424,88</b>	<b>6 453 233,88</b>	<b>7 161 612,33</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 900,47	97 543,66	80 352,13	201 808,47
	<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>89 637,19</b>	<b>617 967,03</b>	<b>98 683,59</b>	<b>24 174,90</b>
		<b>6 038 587,58</b>	<b>6 808 935,57</b>	<b>6 632 269,60</b>	<b>7 387 595,42</b>

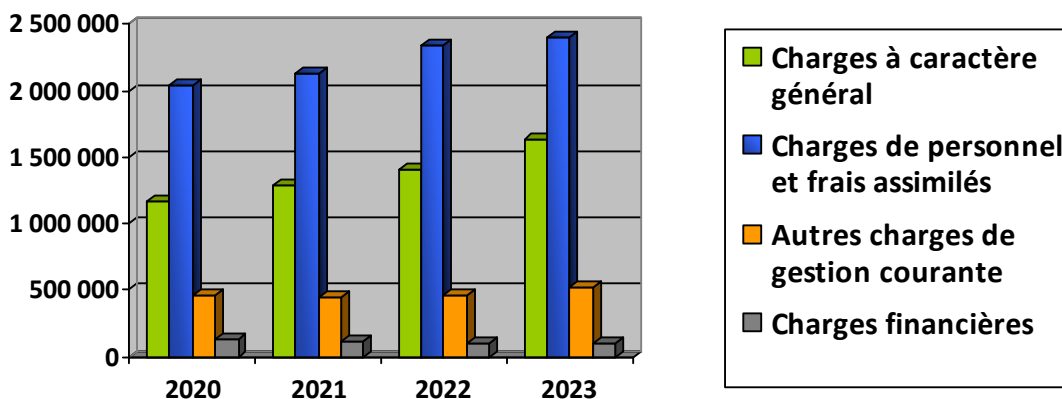
	<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 868 696,88</b>	<b>2 443 977,35</b>	<b>1 983 752,12</b>	<b>1 838 888,31</b>
--	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------



### **Dépenses/Recettes réelles de fonctionnement**



### **Dépenses réelles de fonctionnement par chapitres**



## Charges à caractère général

Les **coûts de la restauration municipale** sont en hausse de 7,60 %, soit + 12 000 € pour atteindre 170 365 €. Cette progression est liée au nombre des repas servis mais aussi en raison de l'augmentation négociée du coût unitaire d'achat des repas fixée à 6%.

Les **coûts de l'énergie** sont en augmentation : 312 602 € contre 254 877 € en 2022 (+22,65 %). Le marché groupé avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais pour l'achat d'électricité (< 36 kva) a été reconduit au 01.01.2023 avec des coûts de consommation multipliés par 3,5. La baisse de consommation notamment de l'éclairage public (env .- 20 %) a permis de tempérer l'augmentation.

Les **cotisations d'assurances** ont également sensiblement augmenté dans le cadre du renouvellement du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : + 83 % pour atteindre 42 590 €. Les frais d'assurances dommages Ouvrages pour les nouveaux bâtiments construits (Agrandissement de l'école René Flament, extension des courts de tennis) viennent également grever les dépenses.

Les **coûts des transports** s'envolent à 64 587 € (+ 12 000 par rapport à 2022) et doublent par rapport aux années 2020/2021 qui étaient toutefois impactées par la crise sanitaire avec une diminution des flux de transports.

Les **dépenses liées à l'organisation des activités jeunesse et sport** bondissent de +34119 €. Cela est notamment dû par les effectifs croissants des structures et par le séjour d'été en Espagne qui a accueilli plus d'enfants pour un coût total de 45 650 €. En parallèle, les recettes d'activités augmentent (+ 21 000 €).

Une liste non-exhaustive des dépenses de charges à caractère général sont détaillées ci-dessous par poste :

<b>Principales charges à caractère général</b>		<b>Année 2023</b>	<b>Année 2022</b>
<b>Charges de restauration</b>	Prestation DUPONT RESTAURATION	170 365	158 369
<b>Dépenses d'énergie</b>	Eau et assainissement	26 545	21 616
	Energie - Electricité	190 092	158 355
	Chauffage urbain	88 562	74 906
	Combustibles (fuel église paradis)	1 403	-
<b>Diverses fournitures</b>	Fournitures d'entretien	12 604	14 973
	Fournitures administratives	12 012	9 963
	Fournitures scolaires	25 500	25 378
	Collections pour bibliothèques	11 422	11 838
<b>Achat de matériel &amp; fournitures de petit équipement</b>	Achat de matériel & fournitures de petit équipement	82 278	79 057

<b>Entretien et aménagement de terrain</b>	Entretien des Espaces verts	18 131	11 419
	Entretien des terrains de football	15 908	18 521
	Fleurissement	6 077	4 751
<b>Entretien des voiries</b>	Broyage des accotements	10 848	19 038
	Nettoyage des voiries et fossés	22 239	18 741
	Entretien des chemins de randonnées et corridors biologiques	35 614	19 745
	Entretien des chemins communaux et lotissements	70 293	55 011
<b>Entretien des réseaux</b>	Maintenance de l'éclairage public	45 433	64 603
	Curage de fossés et vidange fosse	16 720	26 863
	Elagage des arbres	-	8 076
<b>Entretien du matériel roulant</b>	Entretien véhicules espaces vert	4 322	4 317
	Entretien véhicules	12 906	14 271
<b>Carburants</b>	Carburants des véhicules	14 864	14 409
<b>Location de matériels roulants</b>	Location de 2 véhicules 9 places service jeunesse	10 368	10 368
	Location de nacelles / matériel télescopique	836	773
	Location de batterie pour la ZOE	977	901
<b>Contrat de maintenance</b>	Maintenance extincteurs, désenfumage, alarme incendie	12 250	1 947
	Maintenance installation thermiques Espace culturel & HC	7 999	7 224
	Maintenance chauffage Centre sportif	4 285	4 133
	Location maintenance de logiciels	8 169	6 966
	Installations Electrique, Gaz, portes & portails	7 084	7 160
	Protection foudre et entretien cloches	1 514	1 482
	Maintenance ascenseurs FdL & Espace culturel	2 682	2 795
	Maintenance centrale photovoltaïque (Centre Sportif)	761	-
	Maintenance des défibrillateurs	2 700	2 100
	Maintenance de la vidéoprotection	6 076	-
	Maintenance location machine à affranchir	1 308	481
	Maintenance borne interactive	1 325	1 254
	Redevance copie imprimantes Brother	1 614	1 146
Redevance copie multi copieurs RICOH	9 950	9 224	

	Maintenance téléphonie		
	Assistance réseau informatique	1 179	1 145
<b>Contrats de prestations de service</b>	Prestation Surveillance Sécurité	16 098	16 086
	Prestation de Balayage de voirie	6 380	3 080
	Désinsectisation / dératisation	2 891	2 021
	Recharge borne véhicule électrique	624	157
	Contrat assistance téléphonique SGI	1 010	993
	Conteneurs	5 549	6 806
	Distribution boîtes aux lettres	3 857	4 385
<b>Autres locations mobilières</b>	Location des fontaines à eau	4 296	4 412
	Location de benne	3 074	2 356
	Location de structures gonflables & jeux	1 038	2 969
	Location de matériel de paiement par carte	558	776
<b>Primes d'assurances</b>	Cotisations d'assurances	42 590	23 457
	Assurances Dommages Ouvrages	29 411	-
<b>Frais d'activités et sorties (Jeunesse, sports...)</b>	Séjour, activités, sorties, séances piscine	107 404	73 285
<b>Fêtes et cérémonies</b>		150 586	101 239
<b>Catalogue, imprimés et publications</b>	Impression P'tit lestrémois N-1	18 005	16 206
	Impression calendrier N	8 010 <i>(payé en 2024)</i>	7 850
	Impression Info Lestrem	3 001	1 810
	Copie plan du PLU	1 452	2 204
<b>Transports</b>	Transport FdL & école RF vers restaurant	25 160	21 993
	Transport vers la garderie périscolaire	4 652	4 807
	Transport vers le Centre sportif	6 293	5 888
	Transports ponctuels des écoles	1 612	800
	Transport vers la piscine	4 166	3 582
	Transports des activités jeunesse (FdL & CAJ)	22 704	15 027
	Transports des stages sportifs		
<b>Frais d'affranchissement</b>	Frais d'affranchissement	10 039	8 368
<b>Frais de télécommunications</b>	Frais téléphoniques mobiles	2 986	2 723
	Frais abonnement internet Nordnet	6 246	5 254



	Frais téléphoniques Fixes / box internet	15 042	13 101
--	--	--------	--------

## Charges de personnel et frais assimilés

Le chapitre « **des charges de personnel et des frais assimilés** » connaît une augmentation de 2,68 % en 2023 par rapport à 2022 soit +62 809 €. On constate **un net ralentissement** en comparaison avec l'augmentation de +12,42 % sur la période 2021/2023. Ces montants sont à contrebalancer avec les chiffres des recettes de l'assurance des risques statutaires (33 971 € en 2023 / 106 632 € en 2022) qui rembourse la commune des frais de personnel en congés longue maladie/longue durée.

En parallèle, la **cotisation de cette assurance du personnel a augmenté** de 34 297 € pour atteindre 75 169 € consécutivement à un rappel important de la cotisation 2022. Calculée sur les charges de personnel, la cotisation s'ajuste en N+1 aux charges réelles. La cotisation 2024 devrait se stabiliser à un niveau de cotisation légèrement inférieur.

Par ailleurs, l'exercice 2023 a nécessité **l'embauche exceptionnelle d'agents recenseurs** (environ 13 000 €). En recette, une dotation de recensement a été perçue en compensation pour 8 453 €.

Les **charges de personnel saisonniers du service jeunesse ont augmenté** (+17 000 €) suite à des embauches supplémentaires pour pallier aux effectifs croissants d'enfants fréquentant les structures et suite aussi à la volonté municipale d'augmenter la rémunération des animateurs saisonniers.

L'**avancement par l'ancienneté de la carrière des agents** par la prise d'échelons occasionne corrélativement une augmentation du traitement indiciaire des agents. Sur 2023, cette augmentation représente 14 243 €, cotisations et charges comprises. (26 591 € en année pleine). Pour 2024, comme tous les ans, les avancements d'échelon se poursuivront de manière systématique.

En 2023, l'Etat a déployé des mesures en faveur du pouvoir d'achat pour tout ou partie des fonctionnaires. Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, la **valeur du point d'indice a augmenté** pour les agents de 1,5%, ce qui représente un surcoût au budget d'environ 13 000 € sur le second semestre. A cette même date, l'Etat a décidé de **rééchelonner la grille indiciaire en début de carrière** des agents de catégorie C occasionnant des coûts additionnels à hauteur de 8 148 € (sur le 2<sup>nd</sup> semestre).

La **GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat)** créée en 2008 est accordée aux agents de la fonction publique en bout d'échelle indiciaire qui ne voient plus leur rémunération augmenter à l'ancienneté. Calculée chaque année selon des règles strictes, elle compense la rémunération des agents perdant du pouvoir d'achat sur une période de 4 années. Versée automatiquement à une petite dizaine d'agents sur 2023, la GIPA représente un coût salarial de 2 629 €. En 2024, elle devrait se déclencher pour certains agents au vu de la spirale inflationniste actuelle.

### Les perspectives 2024

L'exercice 2024 sera grevée par des charges de personnel en croissance en tenant compte de l'évolution naturelle des carrières, d'éventuelles emplois supplémentaires et du remplacement d'agents absents.



Il sera également marqué par des **dispositifs de garantie de pouvoir d'achat**. En effet, l'Etat a décidé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'attribuer 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents publics. Le coût salarial de la mesure est estimé en année pleine à 22 805 €.

Par ailleurs, le Conseil municipal a voté l'instauration de la **Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA)** pour une majorité des agents demeurant éligibles à la mesure. Le versement de cette prime a été réalisé en janvier et a représenté, cotisations et charges comprises, un coût de 12 638 €.

Des **perspectives d'embauche sont à prévoir**. En vue du départ en retraite programmé en toute fin d'année de l'adjoint du Patrimoine en charge de la bibliothèque, son remplacement pourrait être anticipé avec une période de doublement du poste. La création de la médiathèque impliquera le recrutement d'un agent de catégorie B (Assistant territorial de conservation du Patrimoine et des bibliothèques) pour mettre en œuvre le projet de médiathèque qui impliquera la création supplémentaire à terme de 2,5 à 3 équivalents temps plein.

Comme chaque année, les crédits pour l'embauche du personnel saisonnier des services jeunesse et sport seront inscrits budgétairement. Le personnel saisonnier technique pourrait être renforcé d'un poste en sus des deux effectifs traditionnellement recrutés d'avril à octobre.

## Charges de gestion courante

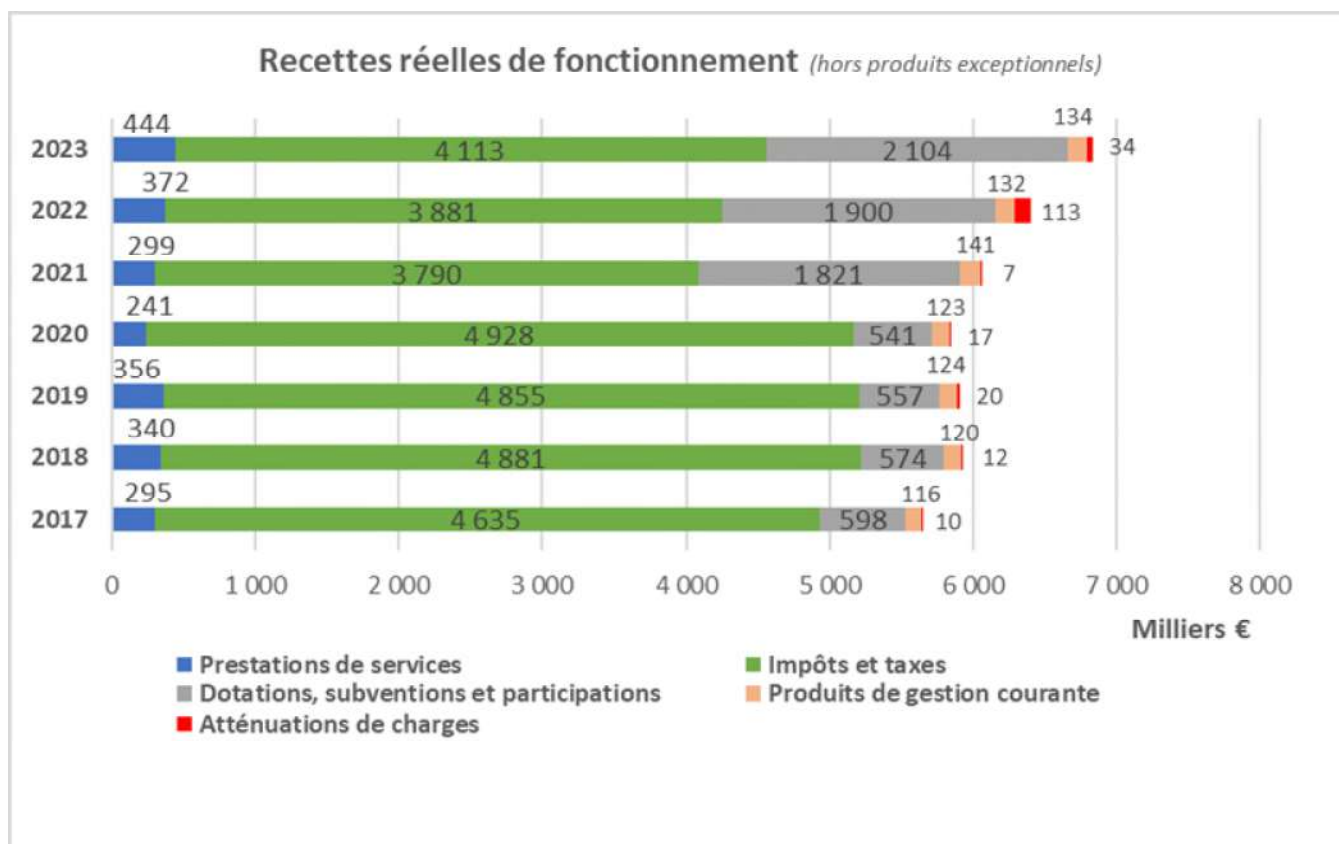
Les **charges de gestion courante** (518 153,45 €) **sont en très forte hausse** par rapport à l'année précédente (460 176,92 € en 2022) : +12,60%. Le soutien aux associations en est la raison principale avec un retour progressif à des niveaux de subventionnement d'avant période COVID. La subvention à l'Harmonie municipale repasse à 38 000 € (+13 000 par rapport à N-1) tandis que la subvention à Lestrem en lumière, année de spectacle, a atteint 22 950 €. Par ailleurs, l'augmentation du point d'indice fait augmenter les indemnités des élus et la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours poursuit son escalade (+ 12 087 €) pour atteindre 146 284 €. Le contrat d'association de l'école privée reste constant à 99 304 € suite au conventionnement sur quatre ans jusque 2025.

## Charges financières

Les **charges financières** baissent inexorablement pour atteindre 94 276 €. Sans emprunts supplémentaires, elles continueront sur cette trajectoire avec une échéance finale prévue en 2031.

## Recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles de fonctionnement** (hors produits exceptionnels) ont atteint le montant de 6 835 357,56 euros soit + 5,11 %.



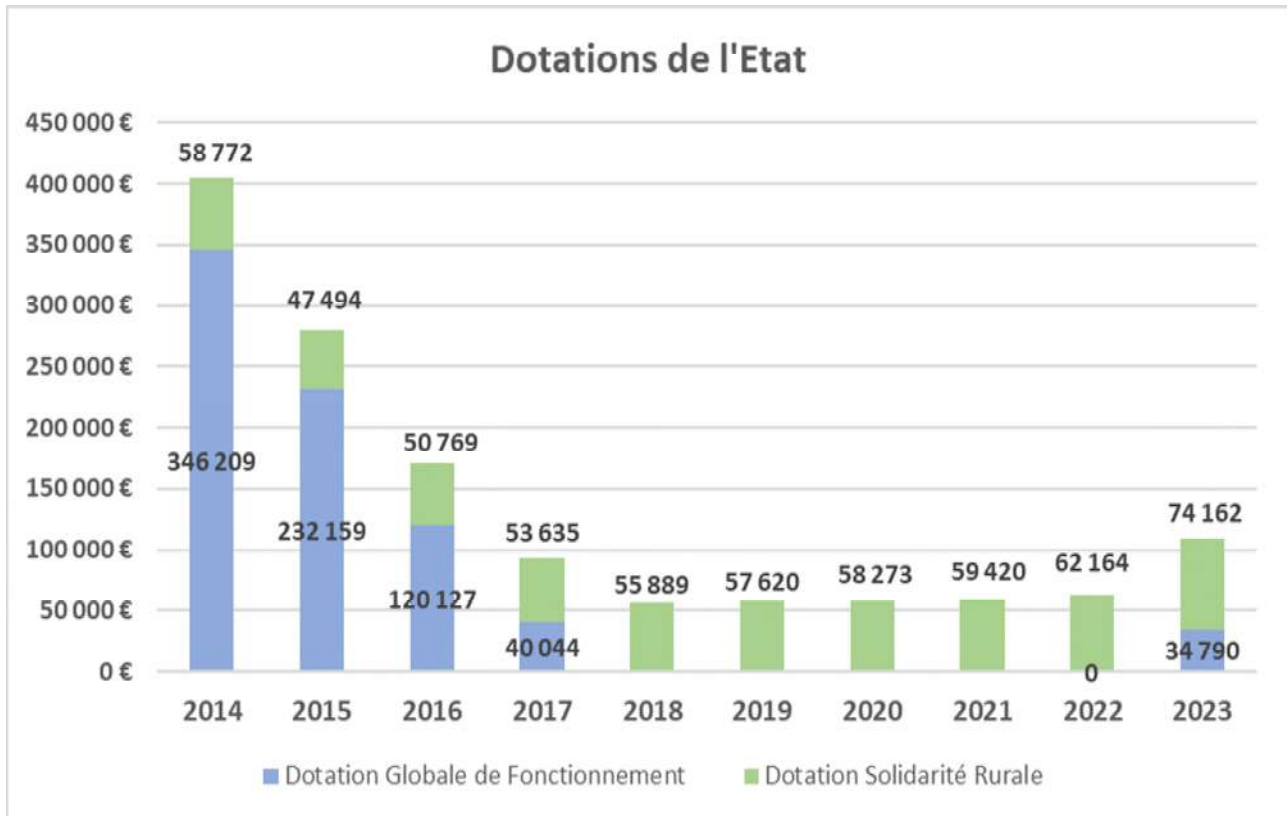
Les recettes de **prestations de services** ont connu une hausse de 19,28 % sur 2023 (443 633 €) soit + 71 723 €. L'augmentation des tarifs des prestations au même titre qu'un niveau de fréquentation en hausse permet aux recettes de croître. Les recettes des spectacles ont généré beaucoup plus de recettes (35 660 €) par rapport à 2022.

Les **produits de gestion courante** sont constitués en quasi-totalité des **revenus des immeubles** pour un montant de 134 454 € avec une stabilité constatée en 2023. La vacance de certaines locations ont été choisies pour satisfaire au déménagement des services de la mairie (249, place du 8 mai & 22 place du 8 mai). La vente du bâtiment du 580, rue Adam Grunewald occasionne une carence de revenus locatifs en 2023. En 2024, il en sera de même avec la vente programmée de la surface commerciale, allée Pierre Macquart.

Les **dotations, participations et subventions** sont en nette augmentation à 2 104 022 € contre 1 900 400 € en 2022 soit +10,71 %. L'**allocation compensatrice de taxe foncière** suite à la réforme de fiscalité supprimant les recettes de taxe d'habitation a augmenté de 113 060 €. Selon les prévisions reçues, l'exercice 2024 connaîtra de nouveau une hausse de 70 453 €. Les **participations de la CAF** se stabilisent à 196 142 €.

L'exercice 2023 connaît un sursaut en termes de recettes de Dotations de l'Etat. La commune retrouve de la **Dotation de fonctionnement** pour 34 790 €. L'augmentation de la population favorise le retour de cette dotation disparue du budget depuis 2017, tout comme elle favorise l'augmentation de la **Dotation de Solidarité Rurale** qui atteint 74 162 € (Cf. voir tableau suivant). Suite aux opérations de recensement de début d'année, l'Etat

a versé la **Dotation de recensement** pour un montant 8 453 €.



Le chapitre des « **Impôts et taxes** » regroupe l'ensemble des ressources fiscales de la commune.

Les recettes demeurent à un seuil plancher avec des revenus de taxes foncières qui permettent de conserver un dynamisme intéressant (+7,58 % art. 73111).

Les autres ressources sont le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources ; 490 156 €), l'**attribution de compensation de l'intercommunalité** (1663 491,72€) et la **dotation de solidarité communautaire** (173 968 €). Elles **sont figées** depuis de nombreuses années. Toutefois, en 2024, une révision du mode de calcul de la DSC par la CC Flandre Lys engendrera une dotation surévaluée à 193 509 €.

La **taxe sur la consommation d'électricité** (74 846 € en 2023) **est en baisse** avec le retard de versement d'un trimestre et des consommations en baisse.

Enfin, l'exercice 2023 a connu **des rentrées exceptionnelles au titre de la taxe sur les droits de mutation**. Cette taxe est versée par les acheteurs d'un bien immobilier lors d'une transaction. Les communes de moins de 5000 hab. perçoivent une dotation de répartition de cette taxe tandis que les communes de plus de 5000 hab. perçoivent les recettes réelles. En 2023, la commune a vu se chevaucher les systèmes de recouvrement, à savoir la dotation versée en N+1 (60 993 €) et les taxes réelles versées au fil de l'eau (149 620 €). Pour rappel, les recettes étaient de 60 162 € en 2022 contre 47 992 € en 2021.

# La fiscalité locale au regard des réformes

## • Rappel des mesures actées

En 2021, la réforme de la fiscalité locale avait modifié le panier des ressources fiscales communales avec la suppression de la Taxe d'habitation sur les Résidences Principales et la mise en place de nouvelles recettes pour les collectivités (Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe foncière).

En compensation, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune (20,09 %) avait depuis l'exercice 2021 fusionné avec le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties départemental (22,26%) et pour être porté à 42,35 %.

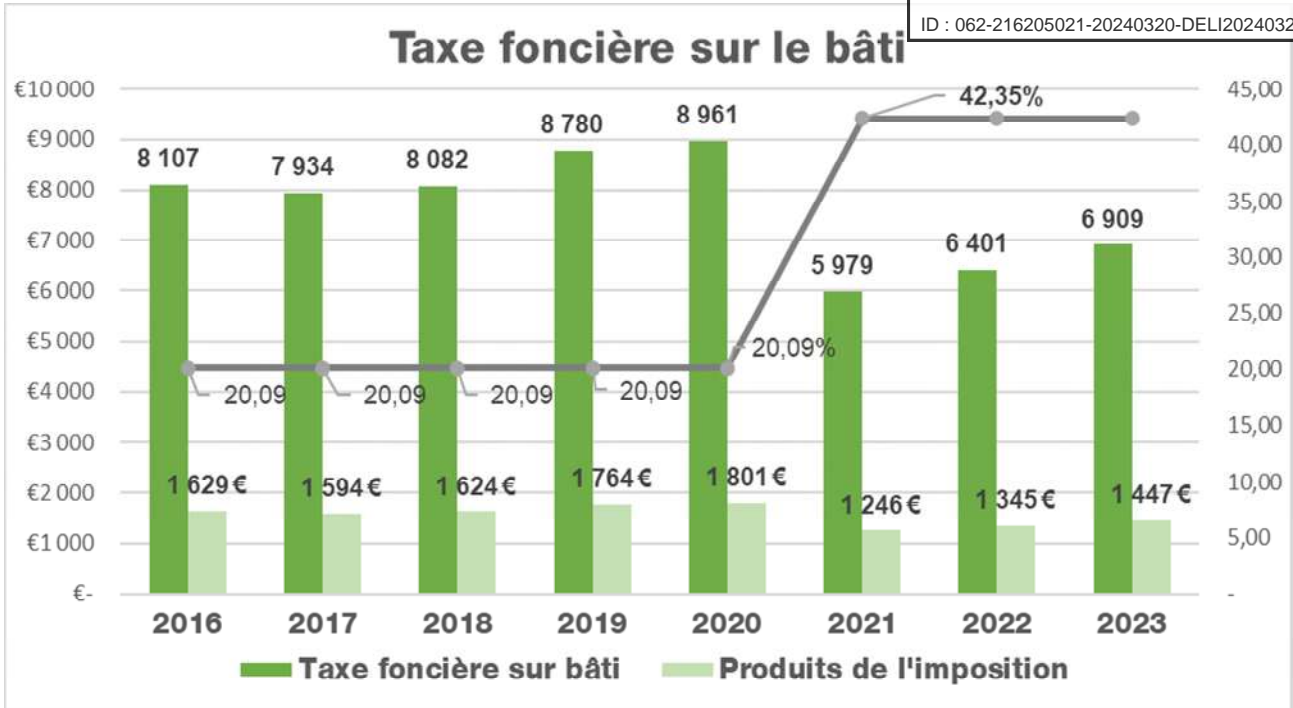
En parallèle, L'article 29 de la loi de finances pour 2021 a instauré une **réduction de moitié des bases de Taxe Foncière et de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) des établissements industriels**. En conséquence, là où l'assiette de taxe foncière était de 8 961 016 sur 2020, elle est descendue à 5 979 493 en 2021 et est remontée à 6 908 686 en 2023. Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, ligne 6, la Taxe Foncière des établissements industriels est importante pour la commune. Sur 2020, elle représentait 68 % du total des bases.

En conséquence, **pour neutraliser une éventuelle sur ou sous-compensation**, chaque année à compter de 2021, l'état applique un **coefficient correcteur** au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et versera une **allocation compensatrice de TFPB** relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels. Cette allocation d'un montant de 1 285 885 € pour Lestrem en 2021, a atteint **1 479 014 en 2023**, est imputée au chapitre 74 « dotation, participation et subvention » et à l'article 74833 « Etat – compensation au titre des exonération de taxes foncières ».

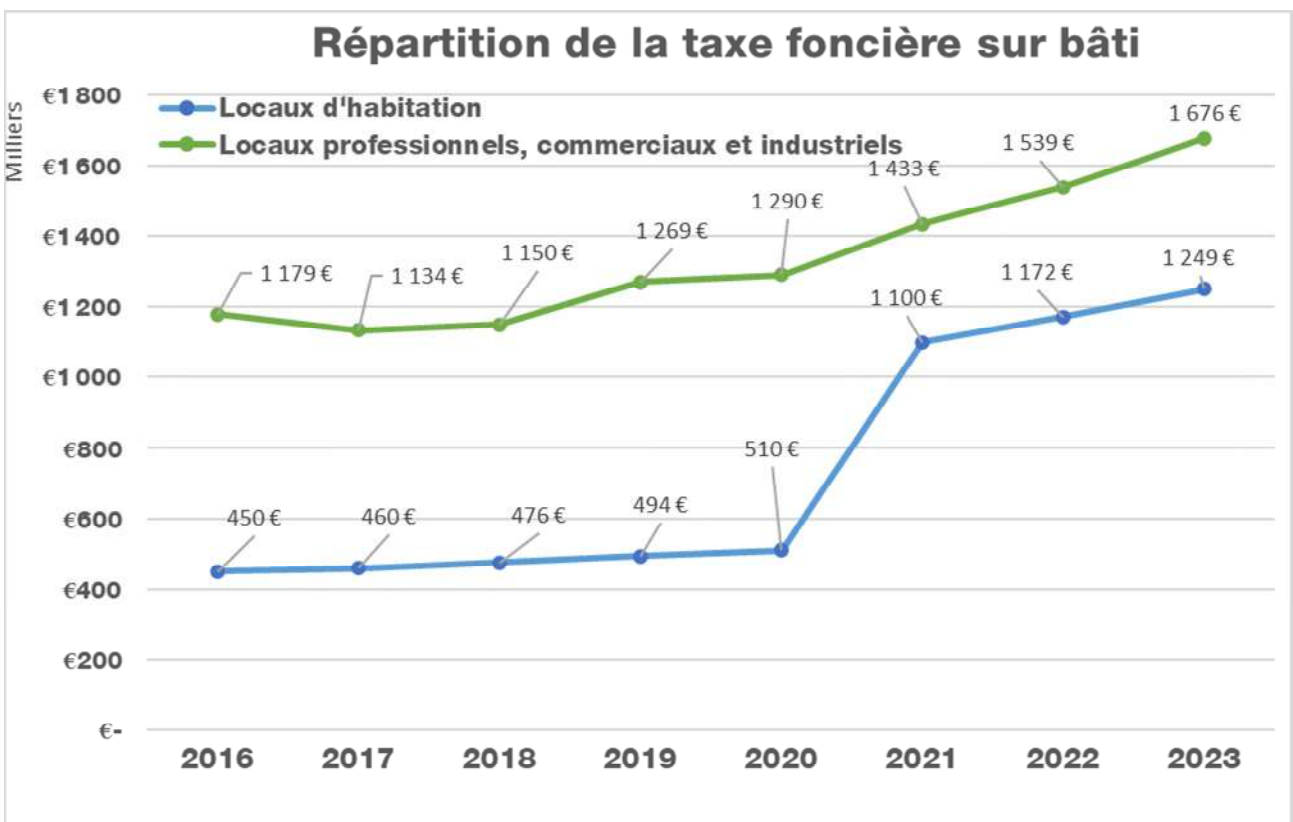
## Tableau des bases de Taxe foncière – Etat 1386 de Taxe Foncière

	Base imposée 2020	Base imposée 2021 <u>sans la réforme</u>	Base imposée 2021 <u>avec la réforme</u>	Base imposée 2022	Base imposée 2023
1.Locaux d'habitation ordinaire	2 523 150	2 578 786	2 578 786	2 743 882	2 912 152
2.Locaux d'habitation à caractère social	12 939	12 964	12 964	18 719	38 026
3.Locaux d'habitation soumis à la loi de 48	0	0	0	0	0
4.Autres locaux passibles de la TH	4 568	4 533	4 533	4 533	4 583
5.Locaux à usage professionnel et commercial	341 558	357 523	357 523	429 956	460 885
6.Etablissements industriels et assimilés	6 078 801	6 051 374	3 025 687	3 204 377	3 493 040
<b>Total des bases de Taxe foncière</b>	<b>8 961 016</b>	<b>9 005 180</b>	<b>5 979 493</b>	<b>6 401 487</b>	<b>6 908 686</b>





On constate des bases fiscales qui augmentent de 7,94 % avec une révision des bases de 7,1% en 2023 (3,8 % en 2022).



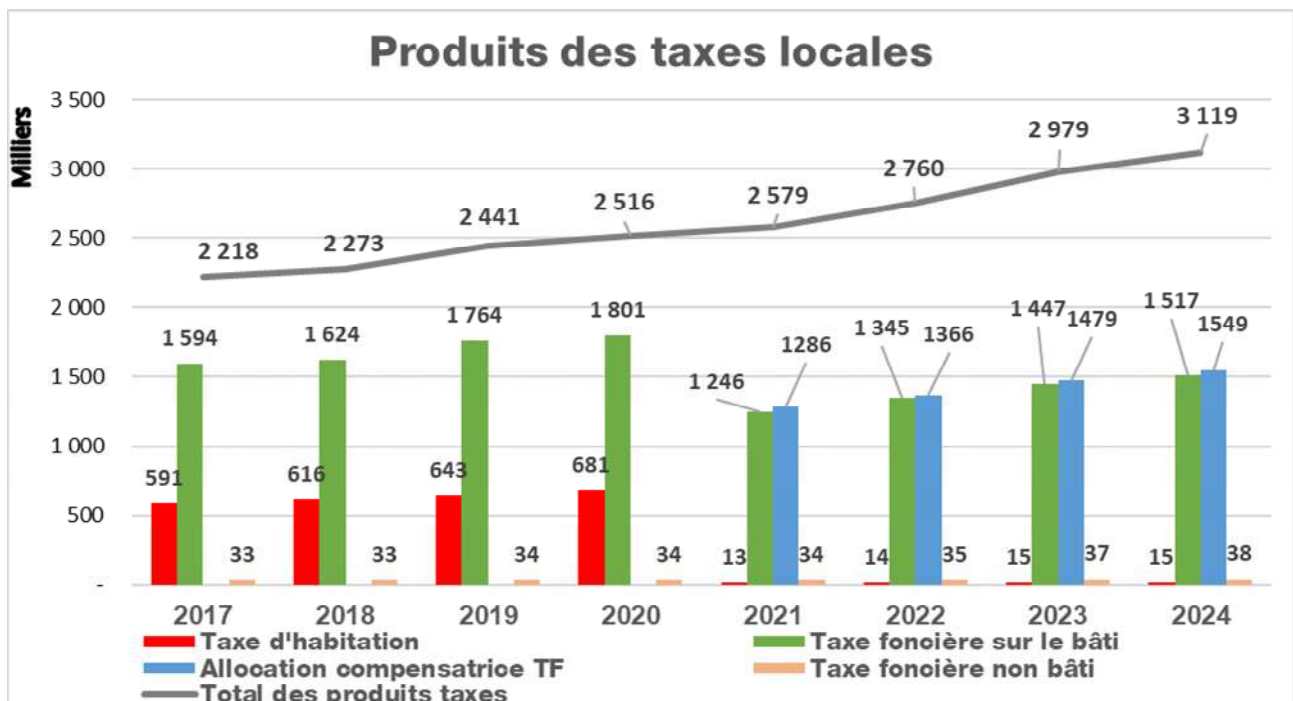
## En 2024, des bases fiscales révisées et dy

Pour l'exercice 2024, les bases d'imposition des propriétés bâties et non-bâties augmentent mécaniquement de 3,9% alors qu'elles avaient déjà été révisées depuis deux ans.

Les bases prévisionnelles 2024 transmises par la DGFIP s'organisent comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2023	Produits prévisionnels à taux constants (hors coefficient correcteur)
Taxe d'habitation	82 400	18,29 %	15 070
Foncier bâti	7 240 000	42,35 %	3 066 140
Foncier non bâti	191 800	19,89 %	38 149
			<b>3 119 359</b>

L'effet du coefficient correcteur est de -1 482 064, soit un **produit prévisionnel réel à taux constants de 1 504 711** (+ 110 965 par rapport à 2022).

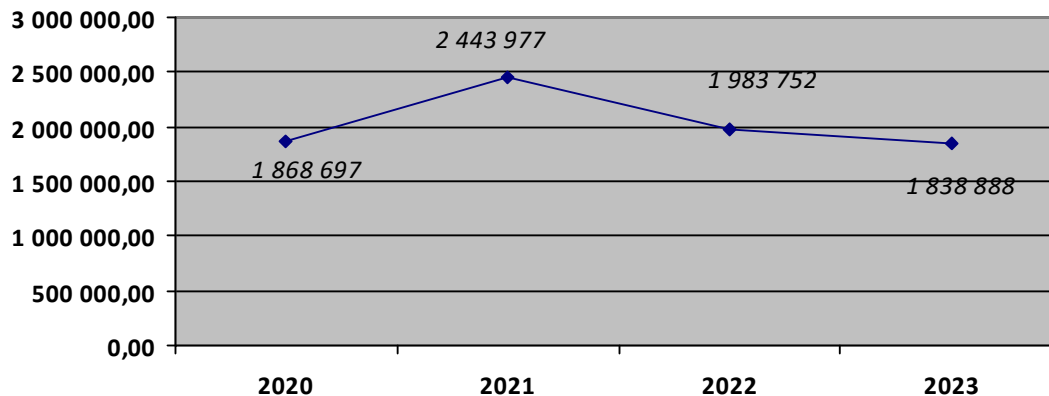


Depuis 2023, le taux de TH n'est plus gelé comme les années précédentes. **Les communes et EPCI doivent obligatoirement voter un taux de TH 2024** et en faire mention dans la délibération de vote de taux.

A noter que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu que l'État perçoive le **produit de la TH** sur les habitations principales restant dans le champ de la TH à la place des communes et EPCI avec ou sans fiscalité propre. En revanche, la part syndicale des cotisations de THP n'est pas concernée par cette nationalisation. Ainsi, le montant net THP/THC communal est restitué aux communes soit un montant de 15 497 € reçue en 2023.

## Un résultat de fonctionnement plutôt stable

### Résultats de fonctionnement 2023



L'**excédent de fonctionnement** pour l'exercice 2023 a atteint le montant de **1 838 888 euros**. Les dépenses de fonctionnement bien qu'en forte hausse ont pu être compensées par le dynamisme des recettes et des ressources exceptionnelles.

L'objectif sera pour 2024 de minimiser au maximum la baisse de la capacité d'investissement.

La participation d'équilibre à verser à Territoires62 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC pour 139 504 € rendra la tâche ardue.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### *Dépenses d'investissement – 2020 / 2021 / 2022 / 2023*

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	106 320,32	64 667,55	112 067,77	107 215,72
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	232 200,00	105 300,00	249 600,00	247 109,30
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	1 141 015,83	774 279,54	600 743,81	955 950,23
<b>23</b>	Immobilisations en cours	2 396 044,62	1 743 013,84	2 986 351,71	2 649 030,33
<b>Total dépenses d'équipements</b>		<b>3 875 580,77</b>	<b>2 687 260,93</b>	<b>3 948 763,29</b>	<b>3 959 305,58</b>
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilés	272 518,81	284 038,16	242 660,32	250 844,87
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	/	/	/	220,19
<b>13</b>	Subventions d'investissement versées	/	/	/	82 734,07
<b>26</b>	Participations et créances rattachées	/	/	/	915,00
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	500 000,00	/	/	/
<b>45</b>	Opé. pour compte de tiers	/	/	/	313 020,36
<b>040</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 900,47	97 543,66	80 352,13	201 808,47
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	82 872,53	64 735,21	38 494,48	62 002,05
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 791 872,58</b>	<b>3 133 577,96</b>	<b>4 310 270,22</b>	<b>4 875 850,59</b>
	<b>DEFICIT SECTION INVESTISSEMENT REPORTE N-1</b>	/	/	<b>58 710,59</b>	<b>26 797,22</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>4 791 872,58</b>	<b>3 133 577,96</b>	<b>4 368 980,81</b>	<b>4 902 647,81</b>

## Recettes d'investissement – 2020 / 2021 / 2022 / 2023

Chap.	Désignation	2020	2021	2022	2023
13	Subventions d'investissement reçues	922 762,06	685 446,24	872 800,78	1 259 867,61
16	Emprunts et dettes assimilés	11 006,82	11 398,31	10 827,20	12 211,67
21	Immobilisations corporelles	335,00	/	/	1,00
23	Immobilisations en cours	126 834,32	12 932,40	/	313 020,36
<b>Recettes d'équipements</b>		<b>1 060 938,20</b>	<b>709 776,95</b>	<b>883 627,98</b>	<b>1 585 100,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	363 178,10	567 626,70	440 853,54	503 182,64
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 250,00	800,00	300,00	/
27	Autres immob. financières	/	/	300 000,00	500 000,00
45	Opé. pour compte de tiers	/	/	/	313 020,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 681,00	385 297,00	334 000,79	887 093,13
041	Opérations patrimoniales	82 872,53	64 735,21	38 494,48	67 002,05
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 810 919,83</b>	<b>1 728 235,86</b>	<b>1 997 276,79</b>	<b>3 855 398,82</b>
	<b>EXCEDENT SECTION INVESTISSEMENT REPORTE N-1</b>	<b>1 334 726,73</b>	<b>6 263,91</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	<b>1 652 489,93</b>	<b>1 340 367,60</b>	<b>2 344 906,80</b>	<b>1 959 577,22</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>4 798 136,49</b>	<b>3 074 867,37</b>	<b>4 342 183,59</b>	<b>5 814 976,04</b>

<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 6 263,91</b>	<b>-58 710,59</b>	<b>-26 797,22</b>	<b>+912 328,23</b>
--	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

## Dépenses d'investissements

	Coût total de l'opération	Dépenses totales réalisées	Dont dépenses 2023	Restes à réaliser 2023-2024
Restructuration de la mairie et reconstruction d'une salle de restaurant	2 271 881 €	651 302 €	583 750 €	1 604 000 €
Agrandissement de l'école élémentaire René Flament	2 366 741 €	2 085 965 €	735 098 €	190 000 €
Extension d'une salle de sports multi-activités	1 156 606 €	816 805 €	805 378 €	354 770 €
Rénovation de l'école Henri Cousin	2 151 450 €	2 107 153 €	33 208 €	-
Requalification de la Basse rue & rue de l'Épinette	948 590 €	901 352 €	342 192 €	90 830 €
Aménagements de la rue des Mioches	2 964 952 €	2 791 664 €	11 140 €	58 570 €
Rénovation de l'éclairage public phases 2022/2024	365 706 €	334 492 €	334 492 €	31 214 €
Requalification du Parc de la Giclais	1 759 942 €	1 747 212 €	131 609 €	-
Extension des cimetières communaux	1 043 171 €	1 027 621 €	16 677 €	11 900 €
Révision du PLU	50 848 €	50 848 €	13 317 €	-

<b>Frais de Maîtrise d'œuvre de la Ferme PETITPREZ</b>	55 624 €	250 000 €
<b>Ravalement de façade, 9 place du 8 mai</b>	46 581 €	-
<b>Aménagement du Centre Socioculturel</b>	15 881 €	-

<b>Acquisition de la parcelle AD167, rue des Mioches</b>	203 163 €	-
<b>Subvention Aide à la Production de logements aidés – Pas-de-Calais Habitat</b>	90 600 €	53 700 €

<b>Divers travaux de voirie</b>	36 572 €
<b>Signalisation &amp; panneaux de rue</b>	31 567 €
<b>Chaucidous</b>	24 682 €
<b>Potelets / Poteaux</b>	20 213 €
<b>Illuminations de Noël (2022 -2023)</b>	31 590 €

<b>Matériel restauration</b>	Laverie, chaises, bac inox...	
<b>Matériel Scolaire</b>	Mobilier, défibrillateurs, vidéoprojecteur, ordinateur	14 222 €
<b>Matériel Espace culturel</b>	Système d'éclairage, mange-debout, cafetière professionnelle	14 043 €
<b>Matériel Service jeunesse</b>	Laveuse, four, cuisines, mobilier	12 710 €
<b>Matériel/installation sportive</b>	Matériel sportif, mobilier, pare-ballons, pompe arrosage, machine à tracer fosse de gym, interventions sur bâtiment	70 144 €
<b>Matériel technique</b>	Aspirateur à feuilles, souffleur, taille-haie	10 032 €
<b>Installations de sécurité</b>	Vidéoprotection, extincteurs, alarme	14 298 €
<b>Matériel informatique divers</b>		6 870 €
<b>Licences et logiciels informatiques</b>		19 699 €
<b>Refonte du Site internet</b>		15 715 €
<b>Remboursement d'emprunts</b>		<b>239 083,96 €</b>

Les **Restes à réaliser en dépenses se montent à 3 729 213,14 €**. Les principales dépenses non référencées dans le tableau concernent notamment les provisions pour

- la restauration de la zone humide derrière la mairie (306 275 €),
- les aménagements d'entrée de ville (160 000 €),
- les abords de la mairie et de la rue des Briqueteries (100 000 €),
- l'acquisition du logement n° 153, basse rue (85 000 €),

## Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement de l'année 2023 se sont élevées à 5 814 976,04 euros** contre 4 342 183,59 euros en 2022. Ce montant est très élevé avec une recette exceptionnelle de remboursement d'avance de trésorerie de Territoires62 (500 k€), l'opération pour compte de tiers de 313 020 € (travaux de rue des Mioches) et des rattrapages d'amortissement faisant gonflés les recettes.

Le solde de la **section d'investissement est donc de 912 328,23 €.**

Le **FCTVA** s'est élevé en 2023 à 415 904 euros compte tenu du rythme élevé des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022.

Les recettes de **taxe d'aménagement** sont revenues à des standards plus traditionnels mais tout de même élevés (87 278 €) par rapport à 2022 (210 779,44 € avec l'incidence de la construction d'un bâtiment sur la Zone de Paradis).

Les **subventions d'investissement ont atteint la somme de 1 259 867,61 €**, auxquelles il convient toutefois de neutraliser les 90 600 € de remboursement par la CC Flandre Lys de la subvention au bailleur social Pas-de-Calais Habitat et les 367 421,57 € de DSIL pour l'agrandissement de l'école René Flament et la rénovation de la salle de Paradis. Cette somme a été remandatée en 2023 à la demande de la Trésorerie pour respecter la nomenclature comptable. On retrouve en dépenses d'investissement l'annulation du même montant sur exercices antérieurs. Ci-après, le **détail des subventions versées et les Restes à réaliser pour 2024** :

<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant notifié</b>	<b>Acomptes 2023</b>	<b>Total des Acompte(s) versés</b>	<b>Solde (RAR 2023 / 2024)</b>
<b>Extension de l'école René Flament</b>	DSLI 2020 / 2021	443 750,00	284 687,50	355 000,00	88 750,00 €
	Fonds de concours CCFL 2020/2026	342 675,00	169 860,18	302 022,14	40 652,86 €
	Appel à projets du solaire en Flandre du SIEFC	5 000,00	-	-	5 000,00 €
<b>Requalification du parc de la Giclais</b>	Fonds de concours CCFL - Aménagement du parc de la Giclais	450 000,00	135 665,13	468 293,13	139 128,87 €
	Fonds de concours CCFL 2020/1 Aménagement du parc de la Giclais	157 422,00			
	Fonds spécial de relance et de solidarité	150 000,00	61 606,75	150 000,00	- €

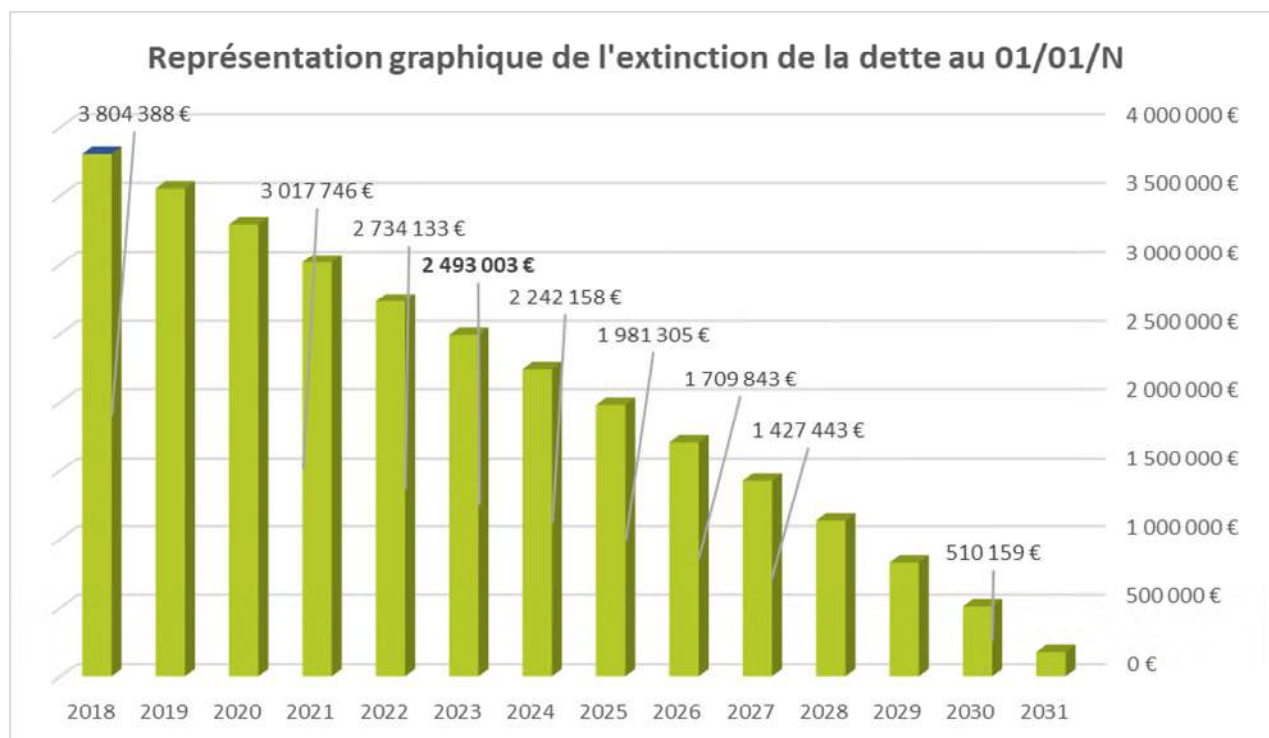
<b>Rénovation de la mairie et reconstruction d'une salle de restaurant</b>	Fonds de concours CCFL - Restructuration de la mairie	500 000,00	132 949,78	132 949,78	367 050,22 €
	Fonds vert - rénovation énergétique du bâtiment	400 000,00	120 000,00	120 000,00	280 000,00 €
<b>Extension d'un bâtiment multiactivités</b>	Fonds de concours CCFL - Extension d'un bâtiment multisports	249 834,83	74 950,45	74 950,45	174 434,38 €
	Appel à projets du solaire en Flandre du SIEFC	5 000,00		-	5 000,00 €
<b>Rénovation énergétique du centre sportif</b>	Plan de relance de l'Agence Nationale du Sport	82 443,71	52 443,71	82 443,71	- €
<b>Rénovation de l'éclairage public</b>	FDE 62 - Opération 2022	37 910,00	-	-	37 910,00 €
	FDE 62 - Opération 2023	24 540,00	-	-	24 540,00 €
<b>Valorisation des prairies humides</b>	Zone humide - FIEET	18 250,00	-	9 125,00	9 125,00 €
	Subvention agence de l'eau - Zone humide derrière la mairie	41 000,00	33 248,40	39 118,40	1 881,60 €
<b>Appel à projets 1 million d'arbres</b>	Appel à projets 1 million d'arbres (phase 2)	8 586,00	8 586,00	8 586,00	- €
<b>Rénovation de la salle de Paradis</b>	DSIL Rénovation de la salle de Paradis	92 806,00	82 734,07	82 734,07	10 071,93 €
<b>Plan de relance socle numérique à l'école</b>	Plan de relance socle numérique à l'école	23 860,00	4 379,64	23 859,64	- €
<b>Dispositif d'équipement numérique de vidéoprotection</b>	Conseil Régional des hauts de France	17 088,30	-	-	17 088,30 €
<b>Etude de programmation de la médiathèque</b>	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	8 979,00	-	-	Budget 2024- €
<b>Aménagement rue des Mioches - Eclairage public</b>	FDE62 - Tranche ferme	8 166,00	8 166,00	8 166,00	- €
<b>Aide la construction de logements aidés</b>	Subvention de la CCFL - aide la construction de logements aidés	144 300,00	90 600,00	90 600,00	53 700,00 €
			<b>1 259 867,61</b>	<b>1 947 848,32</b>	<b>1 254 333,16</b>

## L'endettement communal

Le remboursement de la dette est stable puisqu'aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2006 et les prêts sont tous libellés sur la base de taux fixes.

La dette communale court jusqu'en 2031 et représente une **charge annuelle de 347 528,35 euros**.

En fin d'année 2024, le capital restant dû s'élèvera à 1 981 305 €.



## Les inscriptions budgétaires 2024

<b>Ligne budgétaire 001 débit investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>Ligne budgétaire 001 crédit investissement</b>	<b>912 328,23</b>
<b>Ligne budgétaire 002 Débit fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
<b>Ligne budgétaire 002 Crédit fonctionnement</b>	<b>485 884,81</b>
<b>Compte 1068 (Crédit) Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>1 353 003,50</b>



## **Les perspectives pour 2024**

Les différentes commissions thématiques communales travaillent pour recenser les besoins hiérarchisés à inscrire au budget 2024.